



# ACCOMPAGNER À DOMICILE POUR PRÉSERVER L'AUTONOMIE (ADPA) S'ENGAGE AVEC M'PRO

POUR LA MISE EN ŒUVRE DE SON PLAN DE MOBILITÉ, L'ADPA A CHOISI DE SE FAIRE ACCOMPAGNER PAR M'PRO. CE NOUVEAU PARTENARIAT EST UNE GRANDE PREMIÈRE PUISQU'IL S'AGIT DU PREMIER SERVICE D'AIDE ET DE SOIN À DOMICILE QUI S'ENGAGE DANS CETTE DÉMARCHE, À L'ÉCHELLE DU BASSIN DE DÉPLACEMENTS GRENOBLOIS ET DE L'ISÈRE.



## M'PRO, UNE ASSISTANCE TECHNIQUE GRATUITE

À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, l'article 51 de la loi du 17 août 2015, relative à la Transition Énergétique pour une Croissance Verte (TECV), rend obligatoire, pour toutes les entreprises regroupant plus de 100 collaborateurs sur un même site, l'adoption d'un Plan de Mobilité (PDM). L'objectif : définir un programme d'actions favorisant l'usage des modes alternatifs à la voiture individuelle pour les déplacements domicile-travail et les déplacements professionnels. Pour simplifier les démarches des établissements de l'agglomération grenobloise concernés par cette nouvelle exigence réglementaire, le SMTC a lancé, en septembre 2016, le dispositif d'accompagnement M'Pro. Adaptable à tous types de structures, M'Pro conjugue une assistance technique gratuite et des outils pour faciliter la mise en œuvre et le suivi d'un PDM adapté.

## LES DÉPLACEMENTS, UN ENJEU CENTRAL POUR LES SALARIÉS DE L'ADPA

Les salariés de l'ADPA se déplacent quotidiennement sur le bassin grenoblois, le Grésivaudan et la Matheysine et peuvent intervenir dans jusqu'à 8 domiciles différents dans une même journée.



**+ 150 000 km**  
par an

Chaque année ce sont  
**+ de 75 500 km** qui sont effectués  
à pied dans Grenoble pour  
se déplacer d'un domicile à l'autre.



**144**  
salariés

bénéficient de la prise en charge  
à 50% de leur abonnement aux  
transports collectifs.



**6**  
vélos  
électriques

mis à disposition  
pour les salariés qui  
ne sont pas titulaires  
du permis.



**+1 million**  
de km par an

Les salariés qui interviennent  
à domicile, avec leur véhicule  
personnel, réalisent + de  
750 000 km par an dans  
l'agglomération grenobloise  
et les territoires limitrophes.  
260 000 km sont également  
effectués par les 43 voitures  
de service et les 3 véhicules  
Aixam, sans permis.



**Accompagner  
à Domicile  
pour Préserver  
l'Autonomie**

- ▶ 1<sup>re</sup> association d'aide et de soin à domicile de l'Isère
- ▶ 800 salariés
- ▶ Un acteur de l'économie sociale et solidaire engagé et volontaire pour mener de nouvelles expérimentations
- ▶ 3500 clients pour des prestations de service d'aide à domicile
- ▶ 500 patients pour des soins à domicile

▶▶ [adpa38.fr](http://adpa38.fr) ◀◀

## CONTACTS

Jérôme BARBIERI  
[jerome.barbieri@lametro.fr](mailto:jerome.barbieri@lametro.fr)  
Mob : 06 25 63 44 19 – Tél : 04 76 59 57 58

Patrice VACHER  
Responsable Innovation et Développement ADPA  
Tél : 04 38 12 41 82 – 07 75 21 50 26



**65 établissements engagés dans la démarche M'Pro**

## LE PLAN DE MOBILITÉS DE L'ADPA VERSION M'PRO

Pour établir un plan de mobilité qui corresponde pleinement aux déplacements et aux besoins des salariés, le dispositif M'Pro démarre par la réalisation d'un diagnostic. Les salariés de l'ADPA seront prochainement invités à remplir une enquête pour déterminer le profil des trajets qu'ils effectuent au quotidien, domicile-travail comme professionnels.

Cependant, les quelques chiffres déjà à disposition conjugués à la diversité des territoires d'intervention de l'ADPA présagent déjà d'une mobilité très variée. M'Pro et l'ADPA s'attacheront au développement d'un PDM ambitieux et quelques pistes de réflexion ont déjà émergé :



► Favoriser l'usage des transports en commun

► Démontrer le gain de pouvoir d'achat que peuvent représenter de nouveaux comportements de mobilité (abonnement annuel M'Pro, tarification solidaire...)



► Développer l'autopartage

► Organiser des actions de sensibilisation à la sécurité routière et à l'éco-conduite



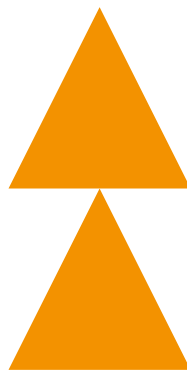
► Mettre en place une flotte de vélos de service Métrovélos pour encourager les salariés à utiliser le vélo et remotiver ceux qui l'auraient délaissé suite à des vols ou dégradations

► Organiser des stages de « remise en selle »

► Sécuriser la pratique du vélo grâce à des kits composés de casque, de gilets réfléchissants

► Proposer une alternative les jours de pluie avec la mise à disposition de titres de transport collectif

► Associer les salariés de l'ADPA, fins connaisseurs du territoire, à la définition d'espaces de stationnement dédiés aux vélos



## CONTACTS

Jérôme BARBIERI  
jerome.barbieri@lametro.fr  
Mob : 06 25 63 44 19 – Tél : 04 76 59 57 58

Patrice VACHER  
Responsable Innovation et Développement ADPA  
Tél : 04 38 12 41 82 – 07 75 21 50 26